



A.L.P. - ANNECY LAC PECHE

Compte rendu

Date : 13 février 2021

Référence : 2021.02.003

Version : 1.2

Objet : Conseil d'administration (CA) d'Annecy Lac Pêche (ALP)

Date : 09 février 2021 à 18 h 30

Lieu : Visioconférence

Présents : P. BOUCHARD
P. BOUTILLON
I. BIDOZ
A. CHAMPRENAUT
J. COMBAZ
R. DECARRE
JL. GASSMANN
B. GENEVOIS
C. GRISOLET
G. LAMOUILLE
Y. MAGNANI
Q. TISSOT
R. LOSTE
G. ZAMBIANCHI

Excusés : JP DURAND
R. VALLA
D. MILHOMME
P. DEKETELAERE
P. DARSY
J. ZAMBIANCHI
JP DUFRESNE

Destinataires : Participants + excusés

Copies :

1. APPROBATION DE LA REUNION DU CA DU 12/01/2021

Le CA valide le CR du dernier CA en date du 12/01/2021

2. ORGANISATION DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE (AG) ORDINAIRE DE L'ALP

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) a demandé aux Fédérations et aux APPMA d'organiser leur Assemblée Générale (AG) avant le 31 mars 2021.

Pour des raisons de la crise sanitaire du COVID 19, l'AG ne pourra pas se tenir en présentiel et devra obligatoirement se dérouler en visioconférence. La visioconférence sera administrée et modérée par Carine / Jean-Luc qui seront en présentiel dans les locaux de l'ALP.

Pour des raisons évidentes de bon déroulement de la visioconférence, les pêcheurs ne pourront pas intervenir lors des exposés. La parole leur sera donnée en fin d'AG. Ils devront demander la parole en levant la main. Carine et Jean-Luc leur donneront la parole.

L'ordre du jour de l'AG de l'ALP sera restreint en raison de la crise sanitaire.

La prochaine AG de l'ALP se déroulera en visioconférence **le samedi après-midi du 20 mars 2021 à 14 h 30**

L'ALP adressera par mail à ses adhérents, l'invitation à l'AG et le lien vers les documents associés, au plus tard 15 jours avant la date de la tenue de l'AG : **le 05 mars 2021**

La date de l'AG de l'ALP et l'ordre du jour seront publiés dans un journal local : Le Dauphiné ou l'Essor Savoyard

Le site Internet de l'ALP informera de la date de l'AG et mettra en ligne les différents documents suivants qui permettront aux pêcheurs d'exprimer leur vote.

Publicité annoncée » par www.carte.de.pêche.fr par Internet ou un article dans le Dauphiné

- Rapport moral :
 - Bilan d'activités sur 2020 rédigé par Pierre : président
 - Bilan de l'école de pêche
 - Nombre de cartes de pêche vendues en 2020
 - Synthèse des recettes liées à la vente des cartes de pêche
 - Graphique des captures de différentes espèces de poissons sur 2020 et comparaison avec les années antérieures.
- Premiers retours suite à l'augmentation de la taille des ombles à 30 cm
- Approbation des comptes concernant le précédent exercice : octobre 2019 – septembre 2020 :
 - Détail des dépenses
 - Détail des recettes
 - Rapport des 2 vérificateurs de l'ALP
- Prévisionnel des activités sur l'exercice 2021
- Budget prévisionnel sur une durée de 15 mois : octobre 2020 – fin décembre 2021 : 15 mois d'exercice. Indications des principaux postes de dépenses prévus avec des fourchettes de prix (exemple : mise en place d'un groupe froid pour refroidir l'eau de la pisciculture

Les différents documents détaillés seront déposés sur le site Internet de l'ALP, mais seront également consultables dans les locaux de l'ALP par les membres qui ne disposeraient pas d'ordinateur ou de connexion Internet.

Il conviendra de trouver 2 nouveaux vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2021 : M. Jean-Paul CIQUIER et un 2^{ème} vérificateur aux comptes.

Les membres de l'ALP pourront adresser leurs questions par écrit ou par mail. Les questions devront être envoyées suffisamment en avance à l'ALP pour pouvoir être traitées avant la date de l'AG : transmission des questions avant la date limite du 12 mars 2021.

Les réponses aux questions seront effectuées lors de l'AG

Les votes devront être effectués par les membres de l'ALP et être parvenus à l'ALP avant la date du jeudi 18 mars sous l'une des deux formes suivantes :

- Par mail
- Par correspondance via LA POSTE

Dans la cadre du vote, le pêcheur devra spécifier :

- Son numéro d'adhérent
- Son nom et prénom

Le dépouillement des votes des adhérents de l'ALP sera effectué avant l'AG et les résultats seront communiqués à l'issue de l'AG

3. ORGANISER UNE AG EXTRAORDINAIRE POUR LES MODIFICATIONS DE STATUTS

La FNPF met en place une nouvelle réglementation avec une modifications des statuts.

L'ALP doit impérativement valider les modifications de statuts pour conserver son agrément.

Cette validation est d'importance : sans validation, l'ALP perdrait son agrément.

La synthèse des modifications apportées aux statuts (document FNPF) sera transmise par mail ou consultable à l'ALP.

Mêmes conditions de vote que pour l'AGO.

4. FONCTIONNEMENT FINANCIER

Un point a été réalisé sur le volet financier.

L'ALP dispose actuellement de 2 banques : la banque LAYDERNIER et la Banque fonctionnement : la Banque de Savoie. Il est convenu de ne faire appel qu'à une banque à l'avenir

L'ALP souhaite adhérer au Crédit Agricole (CA) de Saint Jorioz : des démarches sont en cours en vue d'une création de compte.

Une garantie de 100 000 € est prévue pour tous les comptes confondus placés dans une même banque.

Proposition d'une mise à disposition d'une carte bleue gratuite par le Crédit Agricole.

Les personnes suivantes de l'ALP disposent actuellement d'une autorisation pour émettre des chèques : Pierre, Carine et Bernard Magnin

5. POINT D'INFORMATION SUR LE DOSSIER « BOUCLE D'EAU DES MARQUISATS »

Les travaux de la Boucle d'eau des Marquisats ont été bloqués par l'Etat (DDT 74).

Le Préfet signera prochainement un « arrêté de prescriptions complémentaires » qui permettra de reprendre les travaux

Outre des mesures complémentaires de réduction d'impact, cet arrêté prévoira également des mesures compensatoires et notamment, la réalisation d'une cartographie des herbiers de l'ensemble du lac d'Annecy. Les coûts seront à la charge de l'entreprise qui n'a pas respecté l'arrêté et l'autorisation des travaux avec l'assiette de passage des canalisations. L'entreprise propose de réaliser cette carte uniquement jusqu'à une profondeur de 7 m à partir de l'interprétation de photos aériennes prises avec un drone.

L'ALP trouve cette proposition de peu d'intérêt compte-tenu de l'existence des orthophotos 2020 disponibles à la RGD Savoie-Mont Blanc. Elles permettent déjà de réaliser ce travail avec une excellente précision. C'est sur la délimitation des parties les plus profondes (non visibles depuis la surface) qu'il convient de faire porter les efforts de prospection... Il est indispensable de réaliser à cette fin des prospections sous-marines avec l'aide des plongeurs qui permettraient un repérage GPS des limites des parties les plus profondes des herbiers

L'ALP, via la Fédération, a fait remonter ses remarques et ses attentes auprès de la DDT 74

6. DOSSIER DE LA MOULE QUAGGA

L'ALP demande que des mesures soient mises en œuvre rapidement pour éviter l'apparition de la moule QUAGGA au lac d'Annecy.

L'ALP souhaite en particulier que des dispositions soient prises pour faire respecter l'arrêté préfectoral qui prévoit la désinfection des ballasts des bateaux avant leur mise à l'eau au lac d'Annecy.

Une action dans le cadre du « collectif associatif pour la sauvegarde du lac d'Annecy » a été envisagée. Jean-Yves Perez, Président de l'ALAE a adressé une lettre à Fabienne GREBER, vice-Présidente du SILA, au nom du collectif pour la sensibiliser à cet important problème. Il est essentiel que tous les élus soient sensibilisés sur le risque d'introduction de la moule invasive QUAGGA au lac d'Annecy et prennent rapidement des mesures.

Une rencontre a eu lieu entre Patrick Bouchard et Damien Dumollard qui indique que la commune de Sévrier souhaite limiter les bateaux de plus 400 CH dans son port. Pour les bateaux disposant d'une motorisation de plus de 400 CH le prix très élevé des boucles devrait maintenant être prohibitif. Le problème de la moule quagga a été évoqué. La mairie souhaite installer des dispositifs pour contrôler désormais les mises à l'eau de la commune.

7. DIVERS

Les points divers suivants ont été abordés :

Suivi piscicole du lac d'Annecy :

Un RDV est programmé vendredi 12/02 dans les locaux de l'INRA en présence de Yann, Carine et Jacky sur les thèmes suivants :

Application FISHOLA

L'application FISHOLA a été développée par l'INRA afin de proposer un programme de suivi des poissons des grands lac alpins : elle est utilisable via un smartphone ou un téléphone portable, de façon similaire à celle des carnets volontaires. Quelques petits écarts ont été constatés avec les carnets volontaires : exemple : le sexe du poisson n'est pas demandé par FISHOLA

Il convient de noter que des pêcheurs utilisant actuellement les carnets volontaires de l'ALP ne seront pas forcément motivés du fait de leur âge à utiliser l'application FISHOLA : par contre, les jeunes seront davantage motivés à se servir de l'application par smartphone / portable

Il est à noter que l'application peut être utilisée chez soi via un ordinateur et une connexion Internet : le pêcheur peut donc noter ses prises sur le lac, puis les transcrire à son retour chez lui, à l'issue de la fin de sa partie de pêche. Les pêcheurs volontaires seront ainsi en mesure de noter les prises sur le site via une application WEB.

Prélèvement des écailles de poissons :

L'INRA souhaite demander aux utilisateurs de FISHOLA de récolter également des écailles de poissons. Les modalités (points de distribution du matériel requis...) sont à l'étude.

Retard de reproduction de la féra :

Un retard de la reproduction de la féra a été constaté en 2021 avec environ 10 jours de retard sur la période habituelle

Des pêcheurs de l'ALP ont signalé que certaines féras n'avaient pas frayées

La question sur l'opportunité d'un décalage de l'ouverture de la pêche de la féra pour favoriser sa reproduction est posée.

Encore faudrait-il savoir si une féra qui n'a pas frayée début février est encore en mesure de le faire et si le décalage de l'ouverture de la pêche a réellement un sens. (cf. le frai à une période conjuguant les nuits les plus longues et une température suffisamment basse ?)

Le problème sera soumis à l'INRA lors de la réunion du 12/02 avec l'INRA.

Réunion de l'ALP avec le SILA :

Une réunion entre le SILA et l'ALP s'est tenue le 09/02 dans les locaux du SILA : le SILA était représenté par 4 personnes : Pierre BRUYERE, Fabienne GREBERT (nouvelle vice-présidente en charge des études, des suivis scientifiques et des nouveaux usages liés au lac d'Annecy), Mme GUICHARD et Damien ZANELLA. L'ALP était représentée par Yann.

Le Président du SILA a été irrité par l'éditorial de la revue de l'ALP : il trouve les termes employés « inappropriés » compte-tenu de tous les efforts réalisés par le SILA : épuration des eaux usées, animation du contrat de bassin et du suivi scientifique, protection et plantations en faveur des roselières,...

L'ALP rappelle que Pierre BOUTILLON a bien indiqué rédiger cet éditorial en son nom personnel et en a assumé très honnêtement toutes les conséquences,....

L'ALP, reconnaît bien volontiers l'intérêt des actions du SILA ; mais souhaite que des efforts accrus soient réalisés, notamment, dans trois domaines :

- La réduction de la pollution du lac par les résidus d'hydrocarbures et les métaux (décantation des eaux de ruissellement des deux routes départementales qui ceinturent le lac, transition énergétique,...)
- La protection de toutes les formations de macrophytes (roselières et herbiers immergés)
- La lutte contre les espèces invasives (moule quagga...).

L'ALP rappelle également, qu'elle ne revendique aucunement l'exclusivité de l'usage du lac mais qu'elle souhaite que le respect de la pratique de la pêche (qui fait l'objet d'un bail de location) soit mieux pris en compte : y compris sur les bords (servitude de marchepied).

Projet « Lac 2030 » : le nouveau maire d'Annecy a annoncé le lancement d'un projet « lac 2030 », avec la volonté de mieux préserver le lac

Les modalités des « consultations » envisagées pour bâtir ce projet ne sont encore pas précisées.

L'ALP s'attachera à faire entendre sa voix.

Evolution de la visioconférence :

Un test d'utilisation de l'outil de visioconférence TEAMS a été concluant. Il a été décidé que l'outil de visioconférence retenu par l'ALP serait TEAMS pour les raisons suivantes :

- Pas de limite de réunion dans la durée (cf. ce qui n'est pas le cas de ZOOM ou de WEBEX)
- Version gratuite disposant de fonctionnalités réputées complètes et intéressantes
- Facilité d'installation par les membres du CA
- Ergonomie d'utilisation

Le CA a été mené avec TEAMS avec succès.

8. DATE DU PROCHAIN CA

Le prochain CA se déroulera le : mardi 9 mars 2021 à 17 h 30 : en visioconférence.